

## **Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa)**

Le 16 septembre 1998, le Burkina Faso a ratifié le traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel. Le dépôt de ce 40<sup>e</sup> instrument de ratification auprès du secrétaire général des Nations Unies à New York signifie que le 1<sup>er</sup> mars 1999, le traité entrera en vigueur pour près d'un tiers des 130 États qui l'ont signé.

Les 40 États suivant ont déjà ratifié le traité d'Ottawa : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Djibouti, Fidji, France, Grenade, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Jamaïque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Mozambique, Nioué, Norvège, Pérou, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Yémen, Zimbabwe.